

**Rapport du Président**

Commission Permanente du  
vendredi 7 novembre 2008

Service instructeur  
Cabinet

N° 2008-12-1-9

Service consulté

**REPARTITION DU CREDIT "SECOURS" EN FAVEUR DES ANCIENS  
COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE**

Résumé : Proposition de répartition du crédit de 2 500 €, voté au Budget Primitif 2008, pour l'attribution de secours à des Anciens Combattants et Victimes de Guerre ou à leur famille, selon la liste annexée au rapport.

Lors de votre réunion du 14 décembre 2007 –rapport 2008/I-5è/09, Interventions diverses au titre de la Commission de l'Administration Générale-, vous avez voté un crédit de 2 500 € pour l'attribution d'aides à des anciens combattants et victimes de guerre ou à leur famille, au titre de l'exercice 2008.

Le Directeur Départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre propose, au vu des demandes qui lui sont parvenues et des enquêtes sociales effectuées, l'attribution des secours à prélever sur ce fonds aux personnes figurant sur la liste annexée au présent rapport.

Je vous précise que la ventilation du crédit voté par le Conseil Général tient compte en particulier des catégories de ressortissants, de leur situation matérielle et celle de leurs ayants cause en cas de participation aux frais d'obsèques.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer et m'autoriser à effectuer les mandatements correspondants.

  
Charles BUTTNER

